



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)
☎ (41) 22 338 91 11 – Télécopieur (Registre international des marques) : (41) 22 740 14 29
Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : <http://www.OMPI.int>

PROTOCOLE DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

Adhésion au Protocole de Madrid : Madagascar

1. Le 28 janvier 2008, le Gouvernement de Madagascar a déposé auprès du directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), son instrument d'adhésion au Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. Le Protocole de Madrid entrera en vigueur à l'égard de Madagascar le 28 avril 2008.
2. Ledit instrument d'adhésion était accompagné de la déclaration visée à l'article 5.2)b) du Protocole, selon laquelle le délai d'un an pour notifier un refus provisoire de protection est remplacé par un délai de 18 mois.
3. L'adhésion de Madagascar au Protocole de Madrid porte à 75 le nombre de parties contractantes au Protocole et à 82 le nombre total de parties contractantes au système de Madrid. Une liste des membres de l'Union de Madrid, ainsi que des informations sur les dates auxquelles ces parties contractantes sont devenues parties à l'Arrangement et/ou au Protocole de Madrid, sont disponibles sur le site Internet de l'OMPI, à l'adresse suivante : www.OMPI.int.

Le 27 février 2008